

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 8, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 7 juillet 1842.

COLLÈGE DU NORD. — CANDIDATURE DE DUPONT (DE L'EURE).

Les titres de l'honorable Dupont (de l'Eure) à la confiance des électeurs sont depuis long-temps connus; aussi pouvons-nous nous dispenser d'en faire la complète exposition.

Depuis 1814 on l'a toujours vu agir, parler et voter dans le sens de la liberté. Il n'a jamais cessé de donner son appui aux idées de progrès et d'émancipation. On l'a toujours trouvé fidèle aux principes contenus dans la protestation nationale qu'adopta la chambre de 1815 sur sa proposition.

La restauration ne pouvait lui pardonner sa participation à cet acte national et son indépendance de caractère. Aussi, en 1815, l'arracha-t-elle à ses fonctions de magistrat. Dans les époques les plus difficiles pour l'opposition, on le vit, constamment calme et ferme, la soutenir de ses exhortations, de ses actes énergiques, et n'admettre en aucune occasion des transactions avec sa conscience : sa popularité égalait presque celle de Manuel, de Benjamin Constant, de Lafayette, et en 1830 Louis-Philippe le crut indispensable et l'appela à faire partie du ministère présidé par M. Laffitte.

Dupont (de l'Eure) fit de vains efforts pour maintenir les principes qu'il avait toujours défendus et qu'il croyait applicables sous le gouvernement des barricades; bientôt il fallut opter entre ses convictions et le portefeuille de la justice, il resta fidèle à ses convictions et vint reprendre sa place sur les bancs de l'opposition qu'il n'a jamais quittés.

Au système de paix à tout prix et d'intimidation à l'intérieur il a opposé des votes de liberté et d'adhésion à toutes les propositions qui pouvaient assurer notre indépendance et notre dignité; on l'a vu repousser énergiquement les lois contre les associations, contre la presse, contre le jury, et les prodigalités fastueuses de nos ministres l'ont constamment trouvé impitoyable.

Si ses principes rigides en matière de finances avaient pu prévaloir, nous ne serions pas assurément menacés par la banqueroute, et nos impôts auraient été dégrevés. Il y a des faits qui réprouvent toute une vie, qui indiquent tout un système, et c'est pour cela qu'à propos des finances de l'Etat nous croyons utile de rappeler celui-ci :

Lorsqu'après la révolution de 1830 M. Dupont (de l'Eure) prit possession de l'hôtel de la chancellerie, le chef de la comptabilité vint, selon l'usage, lui apporter le jour même 26,000 f. en billets de banque. « Quel est cet argent? demanda Dupont (de l'Eure). — Monsieur, c'est la somme allouée pour vos frais d'installation. — Remettez-le dans la caisse, répliqua le nouveau ministre; mon installation m'a coûté 40 sous donnés au commissionnaire qui a porté ma malle. »

Croit-on que si nos ministres avaient toujours montré autant de désintéressement, nous aurions vu le recensement troubler la paix publique et menacer la sécurité de tous les contribuables? Croit-on que nous serions à nous demander comment on comblera le déficit qui nous dévore, et qui va chaque jour en augmentant?

Les électeurs patriotes du collège du nord ne pouvaient mieux faire, pour protester contre la corruption de notre époque et les dilapidations qui affligent tous les hommes honnêtes,

que d'adopter de nouveau la candidature de Dupont (de l'Eure). La société est compromise dans ses bases fondamentales; on sent que tout tremble autour de nous, que nous sommes engagés dans des voies d'affaiblissement au dehors et de démoralisation au dedans. Comment rectifiera-t-on cette déplorable situation, si ce n'est en rentrant dans des conditions d'ordre financier et d'ordre moral?

Puisque la corruption est à son comble, c'est le moment d'honorer le désintéressement. Puisque jamais la fièvre des honneurs et des places n'a été aussi violente, c'est le moment aussi de se montrer supérieurs à ces tristes natures pour lesquelles les succès justifient tout, et de prouver qu'en France les vertus civiques ont encore des racines et comptent des partisans.

Ce n'est pas avec des mandataires sans opinions arrêtées et sans vertus qu'elle pourra combler l'abîme qu'on creuse sous ses pas. Au milieu des petites intrigues qui s'agitent de toutes parts, des ambitions qui se croisent, des vices qui se présentent dans toute leur nudité, nos réflexions sur l'avenir de notre patrie pourront paraître inopportunes. On pourra nous accuser de crier dans le désert.

Nous ne nous découragerons pas pour cela, et, toujours sur la route de la vérité, nous dirons notre pensée tout entière; plus nous verrons les consciences faiblir, les intimidateurs se montrer menaçants, les corrupteurs étaler leurs hideuses maximes, plus nous nous reporterons vers les vertus qui seules pourront un jour nous ramener à la liberté et à la gloire; plus aussi nous engagerons les citoyens qui n'ont pas désespéré de notre avenir à se montrer sévères dans leurs votes et à ne les offrir qu'à des hommes qui auront, comme Dupont (de l'Eure), donné des gages à la cause populaire, à ceux qui auront prouvé qu'ils sont inaccessibles à toutes les suggestions et incapables de sacrifier jamais leurs principes à leur intérêt personnel.

Aussi félicitons-nous sincèrement les électeurs patriotes du collège du nord d'avoir adopté la candidature si honorable de Dupont (de l'Eure); cette détermination nous donne l'espérance qu'ils seront tous à leur poste au jour de l'élection et qu'ils donneront l'exemple de l'accomplissement d'un devoir impérieux.

En 1835 M. Jars votait contre les lois de septembre; en 1837 il a été élu avec le concours des électeurs patriotes. On le croyait près de se rattacher sincèrement à l'opposition, lorsque tout-à-coup il se déclara partisan du gouvernement personnel; son dévouement a été poussé si loin, que beaucoup d'électeurs, qui sont passablement monarchiques, s'en effraient. Ils comprennent parfaitement qu'il regarde la charte comme une fiction, la division des pouvoirs comme chimérique; qu'à ses yeux la force gouvernementale doit être uniquement entre les mains de la royauté, et que ses doctrines sont en tous points celles des royalistes enragés et stupides qui ont provoqué la révolution de 1830. Qu'on compare la conduite actuelle de M. Jars à sa conduite avant 1830, et on verra s'il ne donne pas aujourd'hui le plus éclatant démenti à tous ses antécédents.

En examinant la circulaire électorale de M. Terme, nous avons cru devoir relever deux ou trois locutions assez vicieuses et engager M. le maire de Lyon à se montrer à l'avenir un peu plus sévère dans le choix de ses expressions; mais nous avions en même temps fait porter nos critiques sur les idées que M. le maire a énoncées. Nous pensions que c'était sur ce point qu'on nous répondrait, car c'était l'affaire principale. Qu'a-t-on fait? Au lieu de répondre aux choses sérieuses, on s'est amusé à rétorquer longuement une seule de nos observations grammaticales; on n'a rien dit sur les allégations qui portaient sur le vague des paroles de M. le maire, ni sur ce qui regarde l'incompatibilité des fonctions de

maire avec celles de député.

C'est encore le point de la discussion pour nous, et nous demandons à M. Terme de vouloir bien nous dire, dans le cas où il serait élu, s'il serait oui ou non ministériel, s'il voterait pour le droit de visite ou contre le droit de visite, ce qu'il ferait quant à la réforme parlementaire, et s'il est toujours partisan de l'impôt progressif.

Sept à huit cents électeurs du 3^e collège de Rouen se sont réunis dimanche dernier à l'occasion des élections.

La salle où se tenait la réunion était décorée de faisceaux et de drapeaux tricolores; au milieu s'élevait une estrade simple et élégante où siégeaient les membres du comité constitué dans l'intérêt de la candidature de M. Laffitte, et présidé par M. Leballeur-Villiers, conseiller à la cour royale. L'honorable M. Laffitte était placé à la droite du président; son arrivée dans la salle a été saluée par les plus vives acclamations.

La séance a été ouverte par un discours de M. Leballeur, qui a énuméré les titres de M. Laffitte, non-seulement à la confiance des électeurs de Rouen, mais à l'estime et à l'admiration de toute la France. Après avoir rappelé les diverses phases de la vie politique et financière de M. Laffitte, M. Leballeur a terminé en disant :

La nomination de l'honorable Jacques Laffitte sera une juste réparation de toutes les attaques dirigées contre une si belle vie; elle consolera ce grand citoyen de toutes les amertumes que l'on prodigue à sa vieillesse.

M. Visinet, ancien rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, aujourd'hui négociant, a pris ensuite la parole, et après avoir esquissé à grands traits l'influence que la France a exercée dans tous les temps sur le monde entier, il a continué ainsi :

Est-il besoin, Messieurs, de vous retracer cet admirable drame de la révolution française, son influence sur notre pays et sur le monde entier, cette lutte de géant de la nation française contre toutes les aristocraties ligées, et qui sentaient bien que le triomphe de la révolution, c'était l'anéantissement plus ou moins prochain de leurs privilèges? (Sensation prolongée.)

La révolution, Messieurs, a triomphé, car, si elle a eu ses jours de deuil en 1814 et 1815, souvenez-vous que les rois absolus ne l'ont emporté sur elle, dans les journées à jamais déplorables de Leipzig et de Waterloo, que parce qu'ils avaient hypocritement amenté leurs peuples contre la France au nom des idées révolutionnaires françaises, et parce qu'en France ces idées avaient été trop méconnues.

Eh bien! messieurs, ce que nos pères avaient voulu en 1789, nous l'avons voulu en 1830. A ces deux époques, la France s'est levée comme un seul homme, au nom de la liberté, de l'émancipation des peuples et du renversement des privilèges. Que ses ennemis la calomniaient en appelant anarchiques ces grands et sublimes mouvements, nous, messieurs, nous avons la conscience d'avoir bien fait, et ce que nous avons fait, nous le ferions encore si les circonstances redevenaient les mêmes. (Où! où!) Seulement nous devrions tâcher de ne pas laisser les frelons dévorer après coup le miel récolté à grand-peine, et au prix de leur sueur et des dangers, par les véritables abeilles. (Applaudissements.)

Progrès modéré mais continu; émancipation des classes souffrantes; propagation de l'instruction et de la moralité qui en résulte, non seulement au moyen des leçons pédagogiques, mais par l'exemple du désintéressement, de la probité et des vertus civiques donné par les heureux du siècle; répartition des charges sociales proportionnellement à la part que chacun recueille des avantages sociaux; mise en valeur, au moyen d'une exploitation plus intelligente, des forces productives qui restent inactives depuis tant de siècles; la paix avec tous les peuples qui ne demandent qu'à travailler et à la justice leur bien-être, mais une paix fondée sur une honorable indépendance, sur le respect réciproque des droits de tous et d'une légitime susceptibilité, et non sur d'humiliantes et toujours nouvelles concessions, en présence d'exigences sans cesse renouvelées et d'affronts dévorés en silence : n'est-ce pas là, messieurs, votre symbole à tous? n'est-ce pas là le mandat que vous désirez confier à votre député? (Où! où! Bravo!)

Eh bien! messieurs, c'est parce que la longue et honorable carrière de

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE TOUR DES DEUX QUAIS.

REVUE DE LYON.

Le labourer dans la campagne
Travaille par la plus grande chaleur,

A dit, je crois, l'acteur Vernet dans une chanson sans rime, mais non pas sans raison et sans esprit. Or, le feuilletoniste est souvent obligé de faire comme le labourer; seulement le soc de sa charrue est tout bonnement une plume de Perry. Oui, lecteurs, le feuilletoniste travaille pour vous par la plus grande chaleur. Pour vous, lorsque le soleil flambe dans la rue, lorsqu'une atmosphère étouffante menace de vous asphyxier, il vous place au milieu des jardins les plus frais, étend vos membres éternés sur le gazon vert des prairies, fait jaillir devant vous des sources d'eau pure où vous pouvez plonger vos mains, et dispose sur vos têtes, en forme de dôme, des branches d'arbres séculaires dont les feuilles frissonnent au vent. Il fait circuler entre vos doigts, sur vos lèvres, dans vos cheveux, par tout votre être, une brise toute parfumée des émanations des fleurs. Il vous transporte avant l'aube au fond des vallées bien froides et toutes humides encore de rosée. Il vous promène autour des cascades, au fond des grottes et sur les glaciers; il vous baigne dans l'air, il vous baigne dans les flots bleus des lacs. Il vous fait froid, tellement froid, qu'il est impossible que vous n'ayez pas le frisson, à moins que, produisant un effet contraire, la description réfrigérante du feuilletoniste ne vienne à vous échauffer beaucoup plus, et ne finisse par vous endormir. Mais, dans ce cas, il peut vous arriver encore de rêver d'une délicieuse fraîcheur.

C'était donc un des jours les plus chauds que nous ayons eus jusqu'à présent dans cette année mil huit cent quarante-deux, année d'éclipse, d'élégance, de grêle, de chiens enragés et de toutes espèces de fléaux ministériels. Je m'étais figuré, mes charmantes lectrices, qu'il serait beau à moi de trouver pour vous, dans la ville, quelque oasis enchantée où je pourrais vous transporter et vous bercer dans un torrent d'air, sur des hautes comme vous voyez, me séduisant trop pour ne pas m'y livrer entièrement. Et, me laissant conduire par elle, je m'aventurai sur le quai de la Saône. Parbleu! me dis-je en contemplant les eaux de la rivière, si je plaçais là vaguement, si s'y trouvait certainement à merveille. Mais à peine avais-je eu cette idée, qu'une odeur fétide m'arriva de l'une et l'autre rive, et que mes regards se heurtèrent contre les cadavres d'animaux immondes, ta-

bleaux hideux qui tournoient sans cesse dans des eaux croupies, sans que jamais le flot ni la voracité ne les déroberent aux yeux du promeneur. Je poursuivis. J'arrivai sur le quai Saint-Antoine, qui sera fort beau dans un siècle, il faut l'espérer, et nous laissera en mourant la satisfaction de penser que nos arrière-petits-neveux pourront en jouir. Je m'abandonnais sans réserve à cet espoir si consolant, lorsque tout-à-coup il me sembla que je ne marchais plus qu'avec difficulté. Je voulus voir ce qui pouvait ainsi m'entraver, et je m'aperçus que j'enfonçais dans la poussière et que je finissais par y disparaître entièrement, de même que le voyageur disparaît quelquefois dans les sables du désert amoncelés par la tourmente. Je m'éloignai rapidement du quai Saint-Antoine pour échapper à l'asphyxie, et, me souvenant que le journal le *Rhône* avait beaucoup vanté dans le temps les soins que l'administration de la commune avait donnés aux salles d'ombrage qui se déroulent sur le quai du Rhône, je me hâtai de gagner ce quai, toujours dans l'espérance de découvrir pour vous, lecteurs, l'oasis dont je viens de vous parler. Je sentis mon cœur battre d'aise et mes poumons se dilater sous un air plus pur en voyant de loin quelques feuilles trembloter sur leur tige frêle. Hélas! ma joie fut de courte durée, car, en cherchant l'ombre que je ne trouvais point, je m'aperçus que tous nos platanes étaient coiffés à la Titus, nos ormeaux et nos sycomores à la malcontent. Il ne restait plus à ces pauvres arbres que l'écorce chevelue; il est vrai qu'on a la ressource de leur appliquer la pommade du lion.

Quelques uns affirment que pour ne point sentir le mal que l'on a il suffit de se figurer que l'on n'en a pas, que lorsqu'on a faim on se rassasie en se persuadant que l'on vient de manger, et qu'il ne faut pour cela que donner le change à son imagination; ce qui se résume par ces mots : vouloir c'est pouvoir. J'essayai donc de me prouver que la chaleur qui me pressurait était descendue à zéro, et, cela fait, je me mis à regarder autour de moi pour compléter ma persuasion par la distraction. Or, j'étais arrivé au pont Morand, et, comme l'omnibus venait de s'y arrêter, j'en vis descendre plusieurs personnages dont le costume grave répondait parfaitement à la gravité de ceux qui le portaient. Alors ces messieurs et beaucoup d'autres qui venaient de différents côtés se mirent en devoir de traverser le pont. Malgré le désir bien naturel que j'avais de savoir ce qui allait se passer par-delà le fleuve, je l'aurais sans doute ignoré toujours si, dans ce moment, un son rauque et métallique n'avait frappé mon oreille. Je levai subitement les yeux, et jugez, lecteurs, de ma surprise en apercevant dans le ciel un groupe qui ressemblait parfaitement à la vignette du *Charivari*. C'était une femme aux immenses contours, aux formes confondues; elle était à cheval sur le plus énorme des ustensiles de cuisine dont elle se servait comme d'une timbale. Mais ce qui me frappa le plus, ce fut de voir les personnes qui traversaient le pont se reproduire en miniature et

danser entre ses jambes, en observant le plus grand sérieux. Je ne pouvais m'empêcher de reconnaître dans cette apparition un avertissement d'en haut, et, de même que les rois mages, je suivis cette étoile un peu terne qui filait vers l'orient, c'est-à-dire dans la direction du bourg des Charpennes.

Cependant, à mesure que j'approchais de la résidence de l'exécuteur des hautes œuvres, dernier anneau de la chaîne judiciaire qui commence au gendarme et finit au bourreau, je voyais s'abattre sur la terre l'astre qui me conduisait. Bientôt il me fut possible d'observer ce météore à l'œil nu et de le reconnaître. C'était, lecteurs, la mère Brugous que vous avez tous plus ou moins visitée en compagnie d'une Frétilon ou d'une Lorette. Ceci soit dit sans que vos femmes l'entendent, si toutefois vous êtes mariés.

— Allons, enfants! s'écria la mère Brugous, voilà mon monde; que chacun soit à son poste! Je vais tuer ces gaillards-là, afin que par mieux il ne se mêle pas d'intrus.

Ayant dit ces mots, la mère Brugous fit trois pas en dehors de sa guinguette, rejeta son corps sur sa hanche gauche et s'adressa ainsi au premier qui se présenta :

— Tope, compagnon! Quelle vocation?

— Préfet de Lyon.

— Connu, mon magistrat, connu; vous pouvez passer, on a servi pour vous des cure-dents. A un autre.

— Tope, compagnon! Quelle vocation?

— Fulchiron-ron-ron.

A ce nom, la mère Brugous courut au député le plus amusant de France, et, lui ayant donné une poignée de main, elle voulut elle-même l'introduire au salon.

— Mère Brugous! s'est écrié M. Fulchiron-ron-ron touché jusqu'aux larmes du cérémonial qu'on déployait pour lui, mère Brugous! il ne sera pas dit que je ne vous aurai jamais rien donné. Permettez-moi de vous offrir mon ouvrage sur l'Italie; vous y trouverez une excellente recette pour l'appât du macaroni, des ravioli et de la polenta.

La mère Brugous ne se possédait plus, et certainement elle se serait évanouie si, dans ce moment, elle ne se fût aperçue que plusieurs convives entraînés sans avoir été tués; elle revint promptement à son poste où elle reconnut successivement le docteur académicien Viricel, le botaniste académicien Seringe, l'économiste académicien Bonnardet et plusieurs autres à qui elle observa judicieusement que le mot académicien rimait à rien; mais l'honneur qu'elle venait de recevoir de M. Fulchiron-ron-ron lui fit passer sur beaucoup de choses. Le tour de l'académicien Sauzet était arrivé; l'ex-député, l'ex-président de la chambre élective tombait

M. Jacques Laffitte a été réglé par ces principes, c'est parce que, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, il a toujours cherché à les faire prévaloir, que déjà, à plusieurs reprises, vous lui avez donné vos suffrages et que vous allez bientôt les lui confirmer. (Adhésion.)

En 1830, lorsque les hommes du lendemain se cachaient dans leur taupinier, pendant que l'adversaire qu'on lui oppose aujourd'hui consentait à rester fonctionnaire de la Restauration en présence des ordonnances de juillet, M. Laffitte, chef de la puissante maison de banque que l'empereur, quittant le sol français, avait jugé la plus digne de son estime et de sa confiance, M. Laffitte, plus que sexagénaire, a été fidèle aux principes de 1789. Comme les jeunes hommes qui jadis avaient pris la Bastille, comme ceux qui maintenant allaient offrir leur poitrine aux balles des Suisses, il s'est mis à la tête du mouvement; son hôtel est devenu le quartier général de la révolution. C'est de là que partait la direction; c'est là aussi que la réaction aurait frappé d'abord si la cause du peuple avait succombé. (Vifs applaudissements.)

Depuis, messieurs, il a accepté le ministère. De concert avec ses nobles et patriotes amis Dupont (de l'Eure) et Lafayette, il a aidé la royauté nouvelle à traverser la crise la plus terrible, et quand on n'a plus eu besoin d'eux, le parti qui s'était tenu coi pendant le danger les a écartés en les abreuvant de dégoûts, d'amertume et de calomnies. (Bravos prolongés.) Cela était dans l'ordre. La présence des hommes du jour était un reproche perpétuel pour les hommes du lendemain; les efforts de ceux-ci pour rejeter hors de la vie politique un citoyen illustre, à qui ils ne peuvent reprocher que son patriotisme, prouvent assez de quels sentiments ils sont animés et quel avenir ils créaient à la France, s'ils avaient la pleine liberté de leurs allures.

Ces efforts sont pour nous un avertissement de lutter avec plus de persévérance dans le sens contraire. Plus on met d'insistance à repousser les citoyens qui se distinguent par des antécédents patriotiques et irréprochables, plus nous devons en mettre à les soutenir. (Adhésion unanime.)

M. Lefort-Gossolin a rappelé les services que M. Laffitte avait déjà rendus à la ville de Rouen, et il a montré ceux que, par sa position dans le monde commercial et par son influence personnelle qui est toujours très-grande, il pouvait encore lui rendre; il a dit ensuite :

Voilà douze ans que la révolution de juillet s'est accomplie et que la vérité du gouvernement représentatif a été proclamée. Depuis cette époque, Messieurs, la nation a-t-elle acquis la part d'influence qui lui est due dans les affaires du pays? Le gouvernement est-il resté dans la ferme résolution de suivre l'impulsion de l'opinion publique? Est-ce avec sincérité qu'il consulte aujourd'hui cette opinion, ou bien ne cherche-t-il pas plutôt à produire une opinion factice à l'aide de blâmes et d'éloges?

Voudrez-vous donc, Messieurs, persévérer dans cette funeste voie? Renoncerez-vous aux fruits de tous vos sacrifices? Non, non; cette opinion publique à laquelle on attachait alors tant de prix, et qu'on semble malheureusement redouter aujourd'hui, vous saurez la produire au grand jour, et vos efforts tendront à faire renaître dans les élections cette sainte vérité qui n'aurait jamais dû en être bannie. (Applaudissements.)

Et pour cela, Messieurs, pour prouver que vous êtes encore les hommes de 1830, il vous faut nommer un député ferme et consciencieux, il faut nommer M. Laffitte. (Nouveaux applaudissements.)

Il s'agit pour nous, pour notre pays, pour la France entière, de décider si l'homme qui a lutté pendant quinze ans avec tant de persévérance contre les envahissements du pouvoir absolu, si le plus ferme soutien de la glorieuse révolution de juillet, si le fondateur, n'oublions pas ce titre, Messieurs, de la dynastie actuelle, si M. Laffitte, en un mot, sera repoussé de la chambre des députés; si notre nation donnera au monde l'exemple ou pour mieux dire le scandale d'une si grande injustice (non! non!); si nous prouverons enfin, en refusant nos suffrages à un tel candidat, que chez nous il ne suffit pas d'avoir sacrifié sa fortune et sa vie entière à son pays pour être assuré de ne pas rencontrer, à la fin de sa carrière, le dédain, l'humiliation, le dégoût et le plus complet abandon. (Nouvelles protestations.)

Non, messieurs, vous ne donnerez pas cette triste satisfaction à nos ennemis; vous saurez accorder pleine et entière justice à un beau caractère. Les petites répugnances, les légers dissentiments disparaîtront dans une circonstance si solennelle; vous n'écoutez que les inspirations de votre patriotisme, et chacun de vous se fera un devoir de rendre un éclatant hommage aux vertus publiques de ce grand citoyen. (Oui! oui! — Bravos prolongés.)

Un autre orateur, M. Dumouchel, ayant été entendu et personne ne demandant plus la parole, M. Laffitte s'est levé, et, au milieu de longs et vifs applaudissements qui retentissaient dans toute la salle, il a fait signe qu'il voulait parler. Quand le silence a été rétabli, M. Laffitte a prononcé avec une vive émotion les paroles suivantes :

Messieurs les électeurs,

Je suis encore profondément ému des discours que vous venez d'entendre. Jamais on ne s'est exprimé avec plus de patriotisme, d'énergie et de sagesse. Vos applaudissements me prouvent que le troisième collège n'a pas changé. Et moi aussi, je suis resté tel que vous m'avez connu. A mon âge, on ne change pas. (Applaudissements.)

A défaut d'autres sujets d'accusation, mes adversaires ont cherché à abuser contre moi d'un acte de ma vie privée... La cour, dit-on, rend des arrêts et non pas des services... Quoi qu'il en soit, il est pour moi un tribunal au-dessus de tous les tribunaux : c'est le tribunal de l'opinion publique, et j'accepte ses arrêts. Je vois que je suis encore pour vous ce que vous m'aviez connu jadis : honnête homme. (Vives acclamations.) La

fin de ma vie sera pareille à son commencement. Je me rends cette justice que ma carrière a été toute d'abnégation, de dévouement et de sacrifices (oui! oui!), et que ce n'est pas après moi qu'on pourra dire : « Bienheureux les enfants dont les pères sont damnés ! »

J'ai été ministre en 1830, et j'étais de l'opposition dans le ministère, parce que l'ancienne opposition était arrivée au pouvoir. Mais, ministre, j'ai voulu, avant tout, faire prévaloir le sentiment de la nationalité. Je voulais que la France fût respectée par l'étranger. (Bravos.) Je ne voulais pas de maîtres hors de chez nous. (Nouveaux bravos.) A trois reprises différentes, j'ai exprimé à cet égard mes sentiments à la tribune : ni guerre de conquêtes, ni guerre de principes, disais-je alors, mais la guerre plus ôte que l'abandon de nos principes. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, la fermeté et l'indépendance sont les meilleurs garants du maintien de la paix (Oui! oui!) En 1830, la Prusse demandait l'autorisation de faire entrer 30.000 hommes en Belgique pour rétablir l'ordre chez ceux qu'on regardait comme des anarchistes, parce que, comme nous, ils avaient fait une révolution. Nous répondîmes : « Si vous entrez en Belgique, nous y entrerons ! » Et la sainte-alliance a reculé. (Bravos.) C'est dans cette ligne de conduite qu'est la véritable force de la France. Eh bien ! je pense encore aujourd'hui ce que je disais en 1830.

Messieurs, vous êtes libres quant au choix de la personne qui sera votre représentant à la chambre. Si c'est moi, je serai fier et heureux de cet honneur; mais si vous reportez vos suffrages sur un autre, croyez-moi, que ce soit sur un homme d'une indépendance naturelle, et qui ait assez d'énergie pour défendre la nationalité et les intérêts du pays.

Cette courte improvisation s'est terminée au milieu des témoignages de la plus vive sympathie de la part de toute l'assemblée.

Le *Journal de Rouen*, dans lequel nous avons puisé les extraits qu'on vient de lire, termine son compte-rendu par les réflexions suivantes :

Nous ne croyons pas que jamais réunion politique ait offert un caractère plus noble et plus imposant que celle dont nous venons de rendre compte. Les témoignages du plus pur patriotisme s'y sont manifestés au milieu de l'ordre le plus parfait, toutes les opinions ont été à même de s'y produire. De ce qu'il ne s'y est rencontré aucune dissidence, nous ne voulons pas induire que l'unanimité des membres présents fût favorable à la candidature de M. Laffitte; mais l'intensité et la généralité des marques d'approbation nous autorisent à considérer l'immense majorité de l'assemblée comme favorable à cette candidature et à compter de plus en plus sur le prochain triomphe de notre cause.

Paris, le 5 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les ministères sont à l'état de blocus, les ministres sont inabordable et toutes les affaires qui n'ont pas trait aux élections sont entièrement suspendues. Les employés les plus étrangers à la matière électorale travaillent à la correspondance et fonctionnent sous l'inspiration des chefs de division.

Des circulaires électorales sont élaborées chaque jour et lancées à profusion par la voie de la poste. Les employés de cette administration sont tenus depuis quelques jours d'arriver une heure plus tôt à leur poste pour satisfaire au surcroît de besogne que leur inflige l'inquiétude du ministère. De leur côté, les chefs de division sont fort occupés; leurs portefeuilles se grossissent de dossiers non régularisés et dont l'examen est renvoyé après le 9 juillet.

Les cabinets officiels ne désenplissent pas d'émisaires et d'agents électoraux de toutes sortes. Il n'y a pas d'affaire, quelque urgente qu'elle soit, qui puisse détourner l'attention de l'objet principal. A chaque instant des ordres et des dépêches télégraphiques sont expédiés sur tous les points du royaume. Le mot du ministère est de soutenir ses candidats par tous les moyens. Les préfets ont reçu des instructions dans ce sens.

— Le *Moniteur* publie dans son numéro de ce jour une ordonnance royale autorisant le prolongement jusqu'au Havre du chemin de fer de Paris à Rouen. En vertu de cette ordonnance, MM. Ch. Laffitte et Ce s'obligent à exécuter les clauses et conditions du cahier des charges accepté par eux le 29 avril 1842. Le ministre des travaux publics est autorisé de son côté à faire, au nom de l'Etat, un prêt de dix millions à la compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre. Le taux de l'intérêt est fixé à 3 0/0 par an. Le remboursement sera effectué d'année en année par 40e; il ne commencera à s'effectuer que dix ans après l'époque fixée pour l'achèvement du chemin de fer.

— Le voyage de M. de Barante à Londres est encore l'objet de toutes les conversations; son but est interprété très-diversement. Suivant les uns, M. de Barante n'aurait fait qu'un voyage purement scientifique et dans le seul but de recueillir des matériaux qui lui manqueraient pour un grand ouvrage historique qu'il se propose de faire paraître dans quelques années; d'autres, se disant mieux informés, prétendent que la mission de M. de Barante était toute politique et de plus secrète comme celle qui fut autrefois confiée au baron Mounier. Nous admettons plus volontiers cette dernière version, d'autant mieux que nous avons entendu

M. de Barante se plaindre devant quelques uns de ses amis de l'exigence des Anglais et de l'obstination qu'ils mettent à obtenir la ratification du traité du 20 décembre.

— On dit que M. de Barante ne retournera pas à Saint-Petersbourg et qu'il sera remplacé à ce poste par M. de Saint-Aulaire.

— M. de Pontois retournera à Constantinople vers la fin de ce mois.

— S'il faut en croire quelques indiscretions presque officielles, M. le comte de Saint-Aulaire n'aurait quitté Londres qu'après une vive explication avec sir Robert Peel, à la suite de laquelle le ministre étranger aurait déclaré qu'il considérerait l'ordonnance sur les lins, dans le cas où elle paraîtrait, comme un moyen électoral pour M. Guizot et comme le premier pas vers une rupture entre la France et l'Angleterre.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET.

La rente a commencé en baisse avant l'ouverture; on a fait 79 90, mais au moment de l'ouverture on redemandait à 79 95, et le premier cours du parquet a été 80 fr.

Aussitôt après l'ouverture la rente est montée rapidement à 80 20, mais elle n'a pu se maintenir à ce cours, et elle est retombée aussitôt à 80 10. Pendant le reste de la bourse elle a éprouvé plusieurs variations; mais enfin, à l'approche de la clôture, elle a fléchi plus sérieusement, et le dernier cours a été 80 fr. tant au parquet que dans la coulisse.

Cinq 0/0, 119 80. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 79 85. — Banque, 5275 00. — Obligations de Paris, 1281 25. — Naples, 103 75. — Dette active d'Espagne, 22 0/0. — Etats-Romains, 104 0 0. — Cinq 0/0 belge, 103 1/2. — Trois 0/0 belge, 70 75. — Banque belge, 780 00. — Caisse Laffitte, 1025 00, 5053 00 — Emprunt de 1841, 00 00.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

M. Lachèze, député sortant, vient d'adresser aux électeurs de Montbrison une circulaire de la plus complète insignifiance. Il aura pour concurrent M. Dassier, candidat légitimiste, qui, de son côté, a également adressé aux électeurs de Montbrison une circulaire qui n'est guère plus explicite que celle du candidat ministériel. Tous deux se dispensent de donner des indications sur leurs vues politiques en s'appuyant sur leurs antécédents. C'est une manière commode de ne pas se lier pour l'avenir.

— Il paraît que M. Durosier se présente de nouveau, et sans concurrent, aux suffrages de l'arrondissement de Fours; sa candidature est sans doute appuyée par le ministère. On raconte qu'il vient d'obtenir du gouvernement la réalisation d'une promesse qui avait été faite à des électeurs du canton de Panissière. Aux précédentes élections, où M. Durosier fut porté par le parti légitimiste, on leur avait promis d'établir dans le bourg de Panissière une direction de poste. Moins crédules et plus habiles cette fois, ils auraient exigé de M. Durosier, en échange de leurs votes futurs, que la direction de poste tant promise leur fût donnée avant le jour des nouvelles élections, et c'est, dit-on, ce qui a été fait tout récemment.

Voici ce que M. le préfet de la Seine-Inférieure, le comte Treilhars, écrivait le 5 octobre 1830 à M. le maire de Rouen, au sujet des élections :

Monsieur le maire,

Au moment où un grand nombre d'électeurs sont appelés à exercer leurs droits pour concourir au renouvellement de plus d'un quart de la chambre des députés, le ministre de l'intérieur (c'était alors M. Guizot), par une circulaire du 29 septembre dernier, a cru devoir recommander aux fonctionnaires administratifs d'apporter la plus scrupuleuse impartialité dans l'accomplissement des mesures dont ils sont chargés, et surtout de s'ABSTENIR D'EXERCER AUCUNE INFLUENCE SUR LES VOTES. Assurer l'entière liberté des suffrages en maintenant l'ordre légal, tel est notre devoir, afin que les élections, comme la charte, soient désormais une vérité. Ce n'est que par une réaction de justice, de probité et de modération que l'administration pense reconquérir cette autorité morale qui lui est si nécessaire, qui fait sa principale force, et c'est en suivant cette voie qu'elle doit obtenir une juste influence sur l'opinion publique, sans jamais prétendre à la dominer même indirectement.

Je ne doute point, Monsieur le maire, que ces idées ne soient en harmonie avec les vôtres, et, s'il m'est agréable de vous les exprimer, je compte trop sur vos bons sentiments pour qu'il me paraisse nécessaire d'y insister davantage.

Recevez, etc.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
Comte TREILHARS.

Nous serions curieux de savoir si M. Guizot se rappelle sa circulaire du 29 septembre 1830. M. Guizot l'aura sans doute oubliée. Dans tous les cas, les fonctionnaires qui seraient sollicités au sujet de leur vote pourraient, pour se prémunir contre toute indiscret question, opposer les sages recommandations qui, deux mois après la révolution de juillet, semblaient inaugurer une politique nouvelle qui malheureusement n'a eu qu'une bien courte durée.

en cet instant de sa chaise curule sur le tabouret d'un porcheron.

— Tope, compagnon! lui cria la mère Brugous. Quelle profession.... de foi? ajouta-t-elle bien bas.

— Mère Brugous, lui répliqua l'ex-président, permettez-moi de vous répondre par un calembour, mon amour!

Ayant alors retiré de sa bouche les trois quarts de son mouchoir de poche, il lui dit :

— Savez-vous, ma chère, quelles sont les volailles qu'on ne peut faire cuire entières sur un vase neuf?

— Possible que ce soient les autruches, vu leur grosseur exorbitante.

— Vous n'y êtes pas le moins du monde; ce sont les poulets fricassés sur un potager (*fruits cassés sur un pot d'or*).

— Ah! président, président, répondit mon étoile de tout-à-l'heure, vous êtes né pour être président. Entrez et allez vous asseoir à la première place.

Lorsque tous les convives furent admis, l'académicien Prunelle demanda la parole; l'ayant obtenue, il s'exprima ainsi :

— Immortels académiciens de Lyon, littérateurs, poètes, historiens, architectes, peintres, sculpteurs et autres, vous connaissez tous le but de cette réunion. (Ici M. Prunelle avala un verre d'eau de Vichy qu'il avait apportée dans une bouteille à long col.) Vous connaissez tous, dis-je, le but de cette réunion; mais cela ne suffit pas. Il faut que l'univers entier le connaisse, si c'est possible; il faut que tous nos actes soient rendus publics, car une académie est comme le soleil : elle appartient au monde. Je m'empresse donc de le dire en présence du Vatel en jupes qui nous traite aujourd'hui : oui, bonne mère Brugous, un germe de discorde avait pu prendre racine au sein de l'académie de Lyon. M. de Montautrot repoussait M. Florimond Levot, dans la crainte que celui-ci, en accaparant la parole, ne l'empêchât de lire ses idylles, ses sonnets et ses madrigaux. D'autres en avaient repoussé d'autres, si bien que c'était à compromettre l'existence de l'académie; mais un tel malheur ne pouvait pas arriver. Tout cela s'est arrangé pour le mieux. Nous avons reçu ces messieurs dans notre illustre corps, et nous sommes venus chez vous pour cimenter la paix le verre à la main, moyennant dix francs par tête.

Ayant écouté religieusement ce discours, les immortels allaient se mettre à table lorsqu'on aperçut que le maire académicien manquait à cette réunion. On se disposait à envoyer un marmiton pour s'informer des causes de cette absence, quand un valet de ville se fit annoncer, chargé qu'il était d'une mission importante auprès de l'académicien préfet.

« Cher et savant confrère, lui écrivait M. Terme, une circonstance très-grave, un acte de rébellion, une émeute enfin, ne me permet pas de

joindre aujourd'hui mes lumières aux vôtres. L'Hôtel-de-Ville vient d'être pris d'assaut par les marchands forains du quartier Saint-Jean. Vous savez que, pour faire plaisir à ce bon M. Ah! Renaud qui a horreur de tout ce qui est étalage, j'avais arrêté qu'il n'y aurait pas de foire de Saint-Jean. Ah ben ouiche! Les propriétaires de boutiques en plein vent n'ont tenu aucun compte de ma décision, et je viens de soutenir contre eux un combat des plus acharnés; mais, rassurez-vous, on n'a trouvé jusqu'à présent parmi les morts qu'un pan de ma redingote et le reste des cheveux de ce brave M. Ah! Renaud qui sont tombés par suite de la frayeur qu'il a eue. Je ne tremble jamais, vous le savez, cher immortal, et certainement je n'en serais pas resté là, si l'allocution suivante qui m'a été adressée par l'orateur des insurgés, une femme de six pieds au moins, ne m'avait fait changer d'avis.

« Ah! ah! mon petit homme, s'est-elle écrié, vous voulez nous empêcher de vendre nos petits couteaux, nos bagues de verre, nos jarretières à emblèmes et nos chaînes en chrysocale? En v'la une de soignée, par exemple! Savez-vous ce que nous ferons, bel administrateur? Nous irons à Villefranche où vous vous présentez pour être député, et nous serinerons votre candidature avec deux mille crêpes, quinze cents mirtilons, cent grosses de sifflets qui nous sont arrivées de Saint-Claude et trois mille trompettes de ferblanc. »

« Vous concevez, préfet, qu'il valait mieux autoriser la foire que de s'exposer à un pareil concert, et c'est ce que j'ai fait. La tranquillité est à peu près rétablie; mais je ne puis quitter mon poste. »

« P. S. — Je vous souhaite bon appétit. »

Cette nouvelle affa gea beaucoup les académiciens et la mère Brugous qui se hasarda cependant à dire que pour un moine l'abbaye ne se perdait pas et qu'on laissait refroidir ses sauces. Les immortels se mirent donc à manger mais sans parler; ce que voyant, M. Sauzet rompit le silence en commençant une série de calembours.

— Fulchiron-ron-ron, mon ami, vous qui avez voyagé en Italie, pourriez-vous me dire quel est le gastronome romain qui employait le plus souvent le système métrique dans sa cuisine?

M. Fulchiron-ron-ron leva plusieurs fois les yeux au ciel, se frappa le front et répondit selon son habitude :

— Je ne sais pas.

— Eh bien! mon cher, c'est Lucullus qui ne se passait jamais de maître d'hôtel (de maître).

— Charmant! charmant! s'écria le docteur académicien Polinière; je donnerais ma plus belle lancette pour avoir fait celui-là.

— Parbleu! continua M. Sauzet, je vous en ferais bien d'autres, et je

vais poser cette question à M. Fournet, à M. Tabureau, à M. Jourdan, à toute l'académie enfin :

A quelle époque la lune deviendra-t-elle une des dix parties du discours?

M. Sauzet attendit un instant pour jouir de l'embarras de ces messieurs, et voyant qu'ils ne devinaient pas :

— Cesera, dit-il, le 8 juillet 1842, jour de l'éclipse, parce qu'alors la lune sera en conjonction avec la terre et le soleil.

— Bravo! bravo! cria-t-on de toute part; c'est admirable, c'est incompréhensible, c'est tout ce qu'il y a de plus pharimaux!

Ces applaudissements excitaient visiblement la verve de l'ex-député, et, sans reprendre haleine, il se tourna du côté de M. de Leullion-Thorigny et lui demanda :

— Savez-vous, mon cher de Leullion, pourquoi je puis être mis à l'ombre le jour des élections?

— Je pourrais peut-être le deviner, répondit ce dernier, mais je craindrais d'abuser de la patience de mes savants confrères.

— Eh bien! dit M. Sauzet, c'est parce que les électeurs n'élageront pas Laforest (la forêt).

— Assez! assez! s'écria M. Grand-Perroquet, l'un des bras du Rhône, je veux dire du journal le Rhône, qui venait d'arriver; il vous sied bien de plaisanter sur les élections! Tanlis que vous vous amusez ici, on s'occupe à Lyon de vous fermer la porte de la chambre.

— Je vois d'où cela vient, répliqua M. Fulchiron-ron-ron; c'est une cabale montée par ceux de mes électeurs qui n'ont pas encore reçu mon *Voyage en Italie*; ils veulent mon ouvrage, en bons électeurs. Nous réparerons tout cela.

Cependant l'habit de M. Sauzet avait failli se trouver mal à cette nouvelle; de bleu foncé il était devenu bleu de ciel; il avait horriblement pâli.

— Allons, allons, remettez vos esprits, lui dit à l'oreille l'académicien préfet; donnez-moi seulement un tout petit calembour officiel, et je me charge du reste.

Cet incident avait mis fin au dîner. Les immortels prirent congé de la mère Brugous, à l'exception toutefois du secrétaire perpétuel qui demeura pour rédiger le procès-verbal de la séance. On n'a point su ce qui s'était passé entre cet académicien et la restauratrice, sinon qu'elle obtint de lui l'autorisation de mettre sur son enseigne :

BRUGOUS, RESTAURATEUR DE L'ACADÉMIE.

STANISLAS CLERG.

Le gouverneur-général de l'Algérie à M. le ministre de la guerre. — Tout le kalifat de Ben-Salem demande à se soumettre. Les chefs annoncent qu'ils seront à Alger lundi ou mardi.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Nos affaires prennent une excellente tournure en Algérie. Lors de la conclusion du fameux traité de la Tafna, nous avons commis la faute de reconnaître comme chef des Arabes qui refusaient de se soumettre à l'autorité française. Abd-el-Kader devait, sous peine de perdre son influence, fort douteuse. Abd-el-Kader après avoir réparé les pertes que nous lui avions recommencé la guerre après avoir réparé les pertes que nous lui avions fait éprouver : tout le monde le prévoyait, et c'est ce qui eut lieu en effet. Alors la France dut faire de nouveaux efforts pour détruire complètement la puissance rivale qui avait grandi en peu de temps et menaçait sérieusement notre établissement. M. Bugeaud fut envoyé en Afrique muni de pleins pouvoirs pour pousser la guerre avec vigueur ; on lui accorda tous les moyens qu'il pouvait désirer, et aujourd'hui nous croyons pour tous les moyens que le succès de nos armes est complet.

On a pu croire d'abord que l'on s'était fait illusion en attribuant à la soumission de Sidi-Abdalla, marabout de la Tafna, plus d'importance qu'elle n'en avait réellement ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est à la suite de la défection des tribus de l'extrême ouest de l'ex-régence que l'on se vit contraint de se réfugier dans le Maroc. On sait comment il a reparu plus tard sur notre territoire, mais sans pouvoir réunir assez de monde pour nous inquiéter sérieusement.

Ainsi, il est hors de doute maintenant que tout le pays d'Alger à Tlemcen, compris entre la première chaîne de l'Atlas et la mer, est complètement soumis. On ne peut rencontrer dans ces contrées que quelques groupes de pillards, chose inévitable après une guerre qui a duré plusieurs années. Aujourd'hui la paix repose sur des bases solides. Nous n'avons pas fait de traité avec un chef puissant ; les tribus ont dû se soumettre sans conditions, et au lieu de diminuer ou même de retirer certaines garnisons de l'intérieur, on les augmente. Nous continuons à entretenir de fortes garnisons à Medeah, à Millianah, à Mascara et à Tlemcen, ce qui nous met à même de comprimer immédiatement tout mouvement hostile.

Voilà où en sont les choses à l'ouest d'Alger. A l'est, quelques tribus, fanatisées par des marabouts, ont levé l'étendard de la révolte ; plusieurs colonnes ont été mises en mouvement sur-le-champ, et tout fait espérer que ces populations égarées rentreront bientôt dans le devoir. On annonce au surplus que le lieutenant-général gouverneur se propose de conduire une forte colonne dans la province de Constantine.

Nous sommes convaincus que jamais nos affaires n'avaient eu en Afrique une allure aussi décidée, et si l'on ne commet pas de nouvelles fautes, il sera possible enfin de faire autre chose que la guerre.

On est impatient maintenant de connaître le projet de colonisation élaboré par la commission instituée à Paris. Le gouvernement devrait sentir la nécessité de jeter au plus tôt les fondements d'une colonie qui doit ajouter à la grandeur et à la puissance de la France.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. DIDELOT.

Affaire des soixante-dix-neuf voleurs.

Les débats de cette longue affaire, qui n'a pas occupé moins de neuf audiences, ont enfin atteint leur terme. Quarante-trois chefs d'accusation sont soumis à la décision du jury. De tous les accusés présents, cinq seulement conviennent des faits qui leur sont imputés ; ce sont les nommés Charpentier, Cligny, Robert, Ponty et la fille Ponty.

Ce qui importe de faire remarquer et de signaler à l'attention publique, c'est l'organisation de ces bandes, vivant sous l'empire de lois qu'elles se font faire en dehors des lois sociales, ayant leur constitution à part, étendant leurs ramifications dans toutes les classes, ayant leurs espions à l'affût de toutes les occasions de crimes, se réunissant la nuit, soit dans d'obscurs cabarets, soit dans des cloaques connus des seuls affiliés, pour y concerter des projets criminels ou pour y partager les produits de leurs méfaits. Là le rôle de chacun est marqué à l'avance : celui-ci, serrurier de son état, ira prendre les empreintes des serrures et fabriquer les fausses clés ; celui-là s'assurera que la personne chez laquelle un vol est projeté est sortie de son appartement. Il la suivra, épiera toutes ses démarches, se placera à côté d'elle jusque dans l'église ; si elle se dispose à rentrer chez elle avant l'heure où la besogne des autres malfaiteurs doit être terminée, il l'ira adroitement conversation avec elle, la retiendra sous divers prétextes, ou bien, s'il ne peut y parvenir, il s'empressera de venir, agile avant-coureur, donner l'alarme à ses camarades. Pendant ce temps, ceux-ci mettent à exécution leur criminelle entreprise. Ils ont à leur disposition mille excellentes raisons pour rassurer la susceptibilité des concierges les plus sévères. Pénétrant ensuite, soit le jour, soit la nuit, dans les appartements dont les fausses clés, habilement confectionnées, leur ouvrent les portes, ils brisent les meubles, s'emparent de tout, linge, habits, or, argenterie, bijoux, etc., puis ils se retirent en sécurité, sous la garde des sentinelles, des vedettes placées dans la rue, et prêts à leur donner le signal du danger.

Il faudrait pouvoir peindre les physionomies diverses et si nettement tranchées des audacieux malfaiteurs qui composent ces bandes ; mais ici l'espace nous manquerait, comme aussi pour donner la description de leurs repaires si habilement disposés, que chez eux de ces logeuses, la femme Lander, la police, dont la sollicitude était depuis long-temps en éveil, avait fait plus de cinquante perquisitions sans pouvoir rien découvrir, bien qu'il fût prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle pratiquait le recel et donnait asile à des voleurs que l'on recherchait.

Mais aussi sa maison, décorée du modeste titre d'*hôtel à la nuit*, pouvait-elle être citée comme un modèle du genre, et les innombrables précautions qu'elle avait prises paraissent-elles lui permettre de braver long-temps encore la vindicte publique. Des cachettes obscures et souterraines, de communications pratiquées dans l'épaisseur des murs ou derrière les plaques de cheminées, des chausse-trappes et faux pans de toitures donnant le moyen de pénétrer dans les maisons voisines où elle avait des intelligences, permettaient au moindre signal de faire disparaître les objets suspects, et même les individus que l'on viendrait y chercher. Un complice avec lequel elle vivait en concubinage, Leudet, à la fois bijoutier en boutique et logeur d'une catégorie un peu plus élevée, recevait immédiatement les objets d'or et d'argent que la femme Lander avait achetés à vil prix, et qui, dans un creuset constamment chauffé à rouge, étaient convertis en lingots. Aussi, en calculant les diverses époques où des vols importants ont eu lieu et en recherchant sur les livres des essayeurs, trouve-t-on constamment que, le lendemain même de ce que les voleurs appellent un bon coup, Leudet fait essayer et vend des lingots d'or et d'argent. Il y a telle semaine où sa vente en ce genre s'est élevée à 3,000 f.

C'est quelque chose, du reste, de bizarre et de curieux à observer que la multiplicité des moyens employés par les voleurs dans la perpétration de cette longue histoire de vols, où l'accusation risque de s'égarer comme dans un dédale sans issue. Ainsi, MM. Prieur et Appert, chimistes, habitaient, rue du Temple, 109, un rez-de-chaussée en face duquel se trouvaient le logement d'une fille Ponty, affiliée à la bande. Des empreintes de serrures sont prises sur ses indications. On sait que M. Prieur doit aller à la campagne le dimanche 25 juillet. Le soir de ce jour, la fille Ponty épée et son mari sortent ; une femme Mongin les suit à distance. Aussitôt qu'ils sont éloignés, Charpentier, le plus habile, le plus audacieux, le chef de la bande alors, et aujourd'hui son révélateur repentant, pénétre dans l'appartement. En homme bien renseigné, il ouvre tous les meubles, fait pincer en acier, un vilebrequin, une scie passe-partout, trois rossignols, deux coins, une lanterne sourde, un tournevis, etc.

La plainte de M. Prieur et Appert renferme une longue nomenclature des objets dont ils ont constaté l'absence à leur retour le lundi matin : 1,200 f. en or, 318 f. en argent, vingt couverts, cinq cuillères à ragoût,

une cuillère à potage, vingt-quatre cuillères à café, deux timbales, deux montres d'or, une quantité de bijoux, et entre autres une parure en topazes, un peigne en or, un collier, etc. ; enfin une somme de 11,000 f. en billets de banque.

Deux heures après le vol commis, tous les objets d'or et d'argent avaient été portés dans un panier chez la femme Lander pour de là passer dans le creuset de Leudet.

Quelque temps avant, ce même Charpentier, mais cette fois avec d'autres complices, avait commis un vol aussi singulier. Le sieur Piquand, marchand de vins, rue des Filles-Dieu, 41, mariait son fils dans la matinée du 4 avril. Les voleurs, qui avaient eu connaissance de cette circonstance par un de leurs affidés, le nommé Mairesse, auquel une invitation pour la noce avait été faite par le marchand de vins Piquand, résolurent de profiter du moment où toute la famille et la plus grande partie des voisins seraient éloignés de la maison pour assister à la célébration du mariage, pour commettre un vol que facilitait la disposition des lieux, le cabaret ayant une porte de derrière qui donne sur une ruelle commune conduisant au passage du Caire.

Du projet formé à l'exécution il n'y avait qu'un pas à faire avec l'habileté de Charpentier dans l'art de fabriquer les fausses clés ; aussi, à leur retour à leur domicile, les sieurs Piquand père et fils trouvèrent-ils toutes les portes ouvertes, tous les meubles brisés et vides ; six sacs de 1,000 f., un de 500 et un de 5,000 f. en billets de banque, des couverts, des montres, des bagues, des bijoux, tout ce que contenaient le logement et la boutique, même un sac de 50 f. de menue monnaie enfermée dans le tiroir du comptoir, avait été enlevé. Ainsi, la dot d'un jeune ménage, le modeste avoir d'un commerçant honnête et laborieux, étaient dérobés audacieusement et bientôt dissipés dans les odieuses orgies de voleurs et de prostituées.

Un respectable vieillard, le colonel Maurin, âgé de soixante-seize ans, fut à son tour victime d'un de ces vols, et la perte qu'il éprouva lui dut causer des regrets d'autant plus vifs, qu'outre des objets de grande valeur, entre autres un médaillon composé de force de soins et de sacrifices, de nobles trophées, qui lui rappelaient la gloire et les périls de toute sa vie, firent partie du butin qui dut disparaître et se fondre dans le creuset du recel.

C'est ainsi que lui furent enlevés une pièce d'or frappée en commémoration du triomphe de Marengo et donnée par l'empereur, une décoration des gardes-françaises en or, un sabre d'honneur donné par l'empereur au maréchal Brune et par celui-ci au colonel Maurin, relique précieuse dont il ne peut oublier la perte.

Au deuxième étage d'une maison située rue Aumaire, 53, demeurait une demoiselle Gilliard, personne fort âgée, très-pieuse, et qui suivait les offices avec assiduité à l'église Saint-Martin-des-Champs, sa paroisse. On lui connaissait une grande aisance ; la femme Delestre l'avait dit à Charpentier. Pour prendre des empreintes et essayer des fausses clés, Guérot dit *Harnais* et Charpentier s'introduisaient dans la maison, en nommant à la portière le sacristain Lecomte qui logeait avec sa sœur au cinquième étage. Quand le frère était à l'église, la sœur pouvait recevoir les personnes qui le demandaient. Ainsi, les indications de la femme Delestre aplanissaient tous les obstacles sous les pas des voleurs.

Le 3 août, vers cinq à six heures du soir, la demoiselle Gilliard assistait au salut du saint-sacrement ; la femme Delestre et Guérot y assistaient aussi pour surveiller la pieuse fille pendant que Charpentier la volait.

En effet, celui-ci, dans une tenue élégante, portant une canne et des lunettes vertes, avait demandé le sacristain, et la portière l'avait adressé à sa sœur. Il s'était arrêté au deuxième étage ; il avait ouvert la porte de l'appartement avec ses fausses clés ; il avait fouillé et vidé des meubles qui n'étaient pas fermés, et il avait dédaigné des couverts d'argent et d'autres pièces d'argenterie qu'on a retrouvées pêle-mêle avec d'autres effets jetés sur le carreau. Mais il avait sauté la serrure d'une petite armoire où se trouvaient douze sacs de 500 francs en pièces de 5 francs, une boîte contenant de la monnaie pour les dépenses courantes et un carton renfermant douze billets de banque, trois de 500 francs et neuf de 1,000 francs. Les trois billets de banque de 500 francs étaient en évidence sur des chiffons qui couvraient les autres. Le voleur ne souleva pas ces chiffons et manqua sa plus riche proie.

L'enlèvement des douze sacs d'argent exigeait des précautions : Charpentier en mit neuf dans un panier couvert qu'il trouva sous sa main et trois, avec un billet de banque de 500 francs, dans une boîte à thé. La portière le vit sortir avec le panier une demi-heure après qu'il était monté. La boîte et les 2,000 fr. qu'elle contenait étaient restés sur une table dans la première pièce de l'appartement où la demoiselle Gilliard les retrouva à son retour. Le voleur avait abandonné une pince, une lime et un étau à lunettes.

La plainte de la demoiselle Gilliard, reçue le lendemain par le commissaire de police, signala donc une soustraction frauduleuse de 5,000 fr. en argent et en billets de banque. Une déclaration ultérieure y ajouta un portefeuille dont les garnitures et les ornements étaient en or et en argent, et une bourse contenant de petites pièces de monnaie anglaise.

Après le résumé des débats fait par M. le président avec une impartialité remarquable, MM. les jurés sont entrés dans leur salle de délibération à quatre heures ; ils en sont sortis cinq heures et demie après, rapportant un verdict affirmatif sur presque toutes les questions, admettant toutefois des circonstances atténuantes en faveur de onze accusés : Charpentier, Cligny, Ponty, fille Ponty, Robert, veuve Bierge, fille Delarosse, fille Besançon, Petau, Lasserre et Retrou.

En conséquence de ce verdict, et après délibération en chambre du conseil, la cour, à une heure du matin, a prononcé, par l'organe de son président, un arrêt qui condamne Charpentier à 10 ans de réclusion ; veuve Bierge, à 5 ans de prison ; fille Bouillaud, à 7 ans de travaux forcés avec exposition ; fille François, dite Javotte, à 12 ans de travaux forcés avec exposition ; fil le Cochin, à 6 ans de travaux forcés sans exposition ; Journeux, à 20 ans de travaux forcés avec exposition ; fille Delarosse, à 8 ans de réclusion sans exposition ; Vautrin, à 15 ans de travaux forcés avec exposition ; fille Besançon, à 5 ans de prison ; Guérot, dit Harnais, à 30 ans de travaux forcés ; Pouget, à 20 ans de travaux forcés avec exposition ; veuve Delestre, à 9 ans de travaux forcés sans exposition ; Bled, à 20 ans de travaux forcés sans exposition ; Berger, à 20 ans de travaux forcés avec exposition ; Possot, à 8 ans de travaux forcés sans exposition ; Lagache, à 20 ans de travaux forcés ; Laurent, à 20 ans de travaux forcés ; femme Laurent, à 9 ans de travaux forcés ; Devergy, à 20 ans de travaux forcés avec exposition ; Cambillet, à 7 ans de travaux forcés sans exposition ; Sauffroy, à 10 ans de travaux forcés avec exposition ; Bataillard, à 7 ans de travaux forcés sans exposition ; Mairesse, à 10 ans de travaux forcés avec exposition ; Leudet, à 12 ans de travaux forcés avec exposition ; Martel, à 7 ans de travaux forcés sans exposition ; Petau, à 5 ans de réclusion avec exposition ; Montmouhier, à 6 ans de travaux forcés sans exposition ; Lasserre et Retrou, à 5 ans de prison et 5 ans de surveillance.

A l'égard des accusés Cligny, Robert, Ponty et fille Ponty, la cour a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à prononcer de peine, attendu leur condamnation antérieure.

L'audience est levée à une heure et demie du matin, au milieu d'une vive agitation.

Pendant que l'on donne les ordres pour faire retirer les accusés, ils échantent entre eux de violentes invectives. Nous entendons Pouget s'écrier, en regardant Charpentier : « Va, sois tranquille, ta tête tombera... — Ça m'est bien égal, s'écrie un autre, je me pends demain... »

Les gardes entraînent les condamnés qui ont fait des révélations. (Extrait de la *Gazette des Tribunaux*.)

Chronique.

LYON.

Mardi soir, un enfant a été trouvé exposé sur la place Bellecour, près de la guérite située au devant de la grille qui entoure la statue de Louis XIV. Cette infortunée créature a été portée à l'hospice de la Charité.

— On travaille enfin à la démolition de la baraque qui avait été élevée au milieu du quai Saint-Antoine pour les travaux d'exhaussement de ce quai.

— M. Garella, ingénieur et directeur du service spécial du Rhône, vient d'être élevé au grade d'inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées.

— Lundi prochain 11 juillet, à une heure de relevée, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé, en séance publique, à l'adjudication des travaux de pavage de la rue des Trois-Artichauts, à Saint-Just.

Cette adjudication aura lieu sur soumissions cachetées et au rabais, sur le montant du devis qui s'élève à la somme de 2,500 f., y compris 225 f. 15 c. pour dépenses imprévues.

— Jeudi 14 juillet, il sera procédé, à une heure après midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville et en séance publique, à l'adjudication, par la voie des enchères et à la bougie éteinte, d'un terrain situé dans la presqu'île Perrache.

Les enchères ne seront reçues qu'au par-dessus de la somme de 27 fr. le mètre carré, montant de la soumission qui a été faite pour le terrain dont il s'agit.

— Mardi dernier, à neuf heures du soir, un homme inconnu qui passait le pont de la Guillotière a tout-à-coup quitté le bras d'une femme qu'il conduisait et s'est précipité dans le Rhône. La femme s'est enfuie à toutes jambes en poussant les hauts cris, et des marins se sont hâtés de porter secours à l'homme qui s'est ainsi volontairement noyé ; mais toutes leurs recherches ont été inutiles.

— La mairie de Lyon donne avis qu'il a été ouvert au bureau de la police municipale un registre sur lequel les propriétaires qui consentiraient à abandonner leurs fosses d'aisance à la ville pour neuf années peuvent en faire la déclaration.

Les déclarations seront reçues audit bureau tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

— On a trouvé hier, dit-on, les cadavres de deux hommes sous un petit pont de fossé, aux Brotteaux, entre la route de Villeurbanne et de la Guillotière. Leur état de putréfaction annonçait qu'ils y avaient été déposés depuis plusieurs jours. Nous n'avons pu recueillir des renseignements précis sur ce fait.

— Avant-hier, un charpentier de la Guillotière s'est pendu dans sa chambre. Après avoir planté un piton au plancher, il y avait attaché une petite corde qui lui a servi à se débarrasser de la vie. C'est la misère, nous assure-t-on, qui l'a poussé à cet acte de désespoir.

— Un jeune homme du quartier Saint-Just se baignait lundi dans la Saône, au bas du pont du Change ; ne sachant pas nager, il a été entraîné et allait infailliblement périr lorsque M. Pierre Marmet, qui tient les bèches et l'école de natation situées en cet endroit, est accouru au secours de ce jeune homme et l'a ramené sain et sauf. M. Pierre Marmet s'est déjà honoré par plusieurs actions du même genre.

— La pluie n'a pas continué hier, comme on devait le penser d'après l'état de l'atmosphère. Aujourd'hui le ciel est redevenu parfaitement serein, et la terre rafraîchie rend la chaleur plus supportable. L'autorité s'empressera sans doute de faire réparer le pavé des rues partout où elles ont été défoncées par l'orage d'avant-hier et de faire enlever les masses de sable et de cailloux qui ont été amenées par les courants sur une multitude de points.

— Une ordonnance royale du 23 juin dernier érige en succursale de la paroisse d'Ainay l'église de Sainte-Blandine, à Perrache.

— M. le maire donne avis qu'à partir du 5 juillet jusqu'au samedi 9 du même mois, MM. les électeurs qui n'auraient par reçu leurs cartes pourront les retirer à la mairie, bureau des listes électorales, de dix heures du matin à deux heures après midi.

— On nous rapporte que le samedi et le dimanche, jours où, comme l'on sait, la circulation est des plus actives sur les routes qui desservent les campagnes des environs, telles que l'île-Barbe, Fontaines, etc., les conducteurs d'omnibus font entrer dans leurs voitures beaucoup plus de personnes qu'elles n'en peuvent raisonnablement contenir, et se mettent ainsi, au grand préjudice des voyageurs entassés, comprimés et étouffés, en contravention avec les ordonnances qui règlent, selon la dimension de chacune de ces voitures, le nombre des voyageurs qui doivent y être contenus. Cet abus, nous dit-on, donne lieu à de fréquentes réclamations dont les propriétaires de ces entreprises ne tiennent aucun compte et que les préposés de l'autorité à l'inspection des divers services de ce genre sont impuissants à faire prendre en considération. Pour faire cesser ces plaintes qui sont fondées, l'autorité devrait, ce nous semble, veiller à la stricte exécution de ses arrêtés.

— On nous demande d'autre part si le prix de la course entre Lyon et Fontaines, qui est de 50 c. dans la semaine, ne devrait pas être fixé au même taux pour le dimanche, au lieu d'être porté ce jour-là à 75 c. et de grever la classe la plus nombreuse et la moins aisée de cette surélévation de prix. Nous pensons qu'il y a là quelque chose à faire de la part de l'autorité ; elle devrait viser à faire cesser un état de choses qui, entre autres inconvénients, a celui de faire naître souvent des contestations entre les voyageurs et les conducteurs d'omnibus. Toutefois nous croyons que le prix de 50 c., qui est généralement payé tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, est ainsi perçu en vertu d'une dérogation libre des propriétaires de l'entreprise de ces voitures au tarif légal qui a été, croyons-nous, fixé à 75 c. Nous n'affirmons pas.

— M. et Mme Henry Monnier donneront demain vendredi aux Célestins leur première représentation, l'un dans la *Famille improvisée*, l'autre dans les *Premières Armes de Richelieu*.

Tout le monde voudra voir l'esprituel artiste, tour-à-tour vau-devilliste, écrivain, caricaturiste et acteur.

— Au premier jour nous entendrons au théâtre des Célestins le *Stabat* de Rossini, exécuté par MM. Alexis Dupont, Inchindi, Mmes Mainville-Fodor et Labarre.

L'orchestre sera dirigé par M. Th. Labarre.

DEPARTEMENTS.

M. Pommier-Lacombe, substitut du procureur du roi près le tribunal de Bourg, est nommé substitut du procureur-général près la courroyale de Limoges, en remplacement de M. de Peyramont, nommé avocat-général à la même cour.

— Nous avons parlé d'une maladie épidémique, la *suelle miliaire*, qui régnait dans les communes de Ruffey et de Quintigny (Jura). Aujourd'hui cette maladie a complètement cessé dans les deux communes. A Ruffey, sur 127 personnes atteintes, 22 ont succombé ; à Quintigny, sur 27 malades, 6 sont morts victimes de l'épidémie. (Courrier de l'Ain.)

— Le mardi 28 juin, un violent incendie s'est déclaré à Béziers, à deux heures de l'après-midi, sur une aire remplie de gerbiers appartenant à divers particuliers. Toute la population s'est portée sur le lieu du sinistre aux premiers sons de la cloche de l'hôtel-de-ville. Pendant plus de quatre heures de l'eau et de la terre ont été jetées sur les flammes sans qu'on ait pu les éteindre. Sept gerbiers ont été complètement brûlés ; la perte est évaluée à 200 hec-

tolitres de blé. Comme l'aire où le feu s'est déclaré est entourée d'autres aires également remplies de gerbiers, la perte aurait été incalculable sans les prompts secours qui sont survenus, et si malheureusement le vent avait soufflé avec violence.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Par un décret rendu le 26 juin, les deux corps d'armée composant celle dite du Nord seront dorénavant placés sous le commandement de leurs capitaines-généraux respectifs des 10^e et 12^e districts militaires. Une seconde disposition de ce décret prescrit la suppression de l'état-major-général de l'armée du Nord et réintègre dans leurs emplois tous les généraux, chefs, officiers ou employés qui en faisaient partie.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs politiques du royaume :

« Les chefs politiques doivent être dans les provinces l'expression de la pensée du gouvernement, en basant strictement leur conduite sur les instructions qu'ils reçoivent, afin que de cette manière l'action de l'administration soit uniforme dans toute la monarchie, la dépendance des différents agents du pouvoir exécutif immédiate et leur responsabilité réelle. Par ces motifs, S. A. le régent du royaume, ne doutant point que le gouvernement ne rencontre chez tous les hauts fonctionnaires publics l'adhésion franche, loyale et sincère dont il a besoin, m'a chargé de faire connaître à tous ceux qui dépendent de son ministère la marche que le cabinet se propose de suivre dans la direction des affaires.

« La constitution de 1837 avec toutes ses légitimes conséquences, tel est le programme du ministère ; le serment que S. A. a prêté d'observer et de faire observer cette constitution vous met dans l'obligation d'agir avec fermeté et résolution à l'égard de tous ceux qui, sous un prétexte quelconque, chercheraient à la détruire. Le gouvernement exige que tous ses agents remplissent leur mission sur ce point avec prudence, tact, courage et dévouement. Celui qui ne se croira pas pourvu des qualités nécessaires pour remplir les conditions qui lui sont imposées, doit, par une démission volontaire, éviter que le gouvernement ne soit obligé de placer sa confiance chez un autre qui, plus heureux, pourrait correspondre à ses vœux.

« L'ordre public et la protection due aux personnes et aux propriétés par une administration libérale et bienfaisante sont des sujets dignes d'exciter toute votre sollicitude. V. S. s'attachera à faire disparaître les restes

demeurés debout des formes vicieuses qu'employait une police oppressive. Le gouvernement a résolu d'organiser cette partie du service de telle sorte que, sans d'odieuses entraves ou d'inutiles tracasseries, il puisse servir de frein au crime et de sauvegarde à l'innocence. V. S., en se pénétrant bien de ces idées, secondera les vues du gouvernement.

« Les améliorations matérielles attendues si impatiemment par le peuple doivent aussi exciter le zèle de V. S. Par votre influence et vos lumières il vous sera facile de déjouer les obstacles mis en jeu par l'intérêt privé ou l'indolence. S. A. a vu avec une satisfaction toute particulière les efforts tentés par les autorités de quelques provinces ; ces efforts seront récompensés en moment opportun.

« La milice nationale, à laquelle la cause de la liberté est redevable de tant de services, réclame également votre attention ; V. S. s'attachera à la développer avec tout l'intérêt que méritent son utilité et le patriotisme de ceux qui la composent.

« En s'appuyant sur ces bases et avec l'appui efficace des autorités populaires, les chefs politiques verront l'indépendance de la patrie, cette sœur de l'ordre et de la liberté, respectée, la légalité et la justice assurées, et les réformes souhaitées par le pays entièrement réalisées.

« Par là V. S. aidera le gouvernement dans l'accomplissement d'une difficile mais patriotique mission. Je vous adresse ces instructions par ordre de S. A.

« Dieu vous garde de longues années.

Madrid, le 25 juin 1842.

SOLANOT.

ANGLETERRE.

On lit dans le Sun :

« S. M. a daigné accorder un sursis à Francis. Le public apprendra avec délices cette nouvelle preuve de la miséricorde royale de S. M. La peine de mort a été commuée en celle de la déportation à perpétuité à Tasmanie. »

LONDRES, le 3 juillet. — On annonce qu'un nouvel attentat contre la vie de la reine vient d'avoir lieu. Le coup n'est pas parti. L'assassin aurait été désarmé, mais il serait parvenu à s'évader.

CHINE.

Les journaux de l'Inde arrivés aujourd'hui donnent les détails des événements survenus dans l'Afghanistan et en Chine depuis les derniers avis. Une circulaire de sir Pottinger, plénipotentiaire anglais, qui est à la tête de l'armée expéditionnaire de Chine, a écrit de Macao le 1^{er} avril 1842 une circulaire adressée aux résidents anglais en Asie pour leur

rendre compte de l'insuccès des Chinois dans leurs attaques contre Ningpo et Chinghao. Ils n'ont pas tenu pied dès le moment où ils se sont vus en présence des Anglais et leur fuite a été rapide ; la mitraille a fait de grands ravages dans les rangs de ces masses compactes. Pendant ce temps, le vaisseau le Modeste tenait en respect les habitants du faubourg de l'est, et de ce côté il agissait avec vigueur. Les régiments anglais ont pour suivi avec une vigueur et un acharnement extrêmes les fuyards, dont ils ont fait sans doute un grand carnage. Des brûlots avaient été lancés par les Chinois contre les navires anglais ; ils n'ont produit aucun effet. La circulaire constate que les forces de la reine n'ont pas perdu un seul homme.

L'armée chinoise, au sud de la rivière de Hongchow, est en proie à l'insubordination ; elle manque de vivres. L'empereur a ordonné aux provinces qui sont le théâtre de la guerre de supporter les frais de la campagne. Les habitants n'étant pas disposés à faire d'autres sacrifices, l'armée tardera pas à se désorganiser complètement.

Les Chinois, de leur côté, continuent de se préparer à une vigoureuse résistance. Les défenses de la rivière de Canton, de Whampoa à Canton, sont presque entièrement terminées et armées. On s'exerce jour et nuit aux manœuvres d'artillerie. De riches propriétaires ont présent au gouvernement d'un bâtiment de 350 tonneaux qui portera 26 canons, au-dessus et au-dessous de Canton, les marins chinois font manœuvrer deux ou trois bateaux qui poussent des roues, à l'imitation de nos bâteaux à vapeur. A Shamen a été érigé un fort avec 35 canons. A l'ouverture du passage de Whampoa, la rivière présente un aspect formidable ; s'oxydant, rendront ce mélange très-solide, ont été jetés en quantité dans la rivière du Jonques. Il n'y a plus de passage possible que pour les petits bateaux. On dit à Canton que le gouvernement provincial a ordonné de restaurer les forts du Bogue. L'équipage de l'Autumnus a été maltraité par les Chinois, entre les mains desquels plusieurs hommes étaient tombés ; mais le kwang-hoo-foo, sans tenir compte des instances des Chinois, agissant avec sagesse et modération, les a fait mettre en liberté.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelles Publications.

DU PAUPÉRISME, CE QU'IL ÉTAIT DANS L'ANTIQUITÉ et ce qu'il est de nos jours,

Des remèdes qui lui étaient opposés et de ceux qu'il convient de lui appliquer aujourd'hui, suivi d'une analyse de la législation ancienne et moderne sur ce sujet ; par G. G. DE CHAMBORANT, ancien avocat-général au conseil d'état et à la cour de cassation. — Un volume in-8°. — Paris, 1842. — Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE NATURELLE DES COLÉOPTÈRES DE FRANCE,

Par M. E. MULSANT, sous-bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, des Sociétés royales d'agriculture, littéraire et linéenne de la même ville, etc. — Deux volumes grand in-8°, avec planches. — Paris et Lyon, 1842. — Prix : 26 fr.

LA POLITIQUE DES CONSERVATEURS OU LES ÉLECTIONS DE 1842.

Un volume in-8°. — Paris, 1842. — Prix : 2 fr. (6967)

Conseils aux nouveaux Éducateurs DE VERS A SOIE,

MANUEL PRATIQUE ÉLÉMENTAIRE,
PAR M. F. DE BOULLENOIS,
Secrétaire de la Société séricole, à Paris.

Un volume in-8°, avec figure. — Prix : 3 fr. 50 c. — A Lyon, chez BOHATRE, rue Puits-Gaillot, n. 9. (5599)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES, par suite d'autorisation judiciaire, D'UNE PROPRIÉTÉ

De la succession de M^{me} veuve
Drogat de la Condamine.
née Catherine
Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS
FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de maronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles. S'adresser à l'étude de M^e Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4594)

A louer.

UN BEAU CHATEAU NEUVE avec ses dépendances, situé au milieu d'un parc de quarante hectares environ, ayant la vue de la vallée d'Azergues et des ruines du château de Châtillon, des eaux abondantes et de belles promenades, à seize kilomètres de Lyon et à un quart d'heure d'une route départementale (canton d'Anse, département du Rhône). S'adresser à M. Catenod, place du Concert, n. 8. (846)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES,

En l'étude de M^e Olivier, notaire, rue Palais-Grillet, 2,

le vingt-un juillet 1842, à l'heure de midi,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, degrés du Change, 6.

Composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage sur la façade et quatre étages sur le derrière, avec un autre bâtiment au nord de ladite maison, ayant cave, rez-de-chaussée et chambre au dessus, cour entre deux, et autre cour sur le derrière, indivise avec d'autres propriétaires.

Le revenu net de l'immeuble arrive à plus de 1,400 fr. La vente aura lieu à l'extinction des feux, sur une mise à prix de 20,000 fr., au pardessus de laquelle les enchères seront reçues et l'adjudication tranchée.

S'adresser à M^e Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter. (5168)

A vendre.

JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE, toute meublée, située au bout de la rue de l'Enfance, contenant six pièces, avec un jardin de la grandeur de douze ares environ, planté d'arbres à fruit et d'agrément, salle d'ombrage, citerne, puits et vue magnifique. S'adresser rue de l'Arbre-Sec, 29, au 2^e. (851)

A louer de suite.

Vastes magasins et greniers A SERIN.

Le sieur Bergairolle a l'honneur de prévenir MM. les vignerons, liquoristes, marchands de vins, de grains et de farines, qu'il a construit à Serin, près de la gare, des magasins pouvant servir d'entrepôt pour les liquides et les céréales. Ces vastes magasins sont en pierres et conséquemment plus convenables, dans toute saison, que ceux en bois, si nombreux à Serin. Leur base est d'ailleurs d'un mètre cinquante centimètres au-dessus du niveau du quai ; ils sont par suite plus élevés qu'aucun de ceux déjà existants audit quartier, et paraissent ainsi à l'abri des inondations, en calculant même d'après le désastre de 1840. Une cour très-spacieuse facilitera le transport des marchandises, comme aussi un débarcadère placé en face. Cet établissement réunit donc tous les avantages désirables.

La location des magasins et greniers précités sera opérée à des prix modérés.

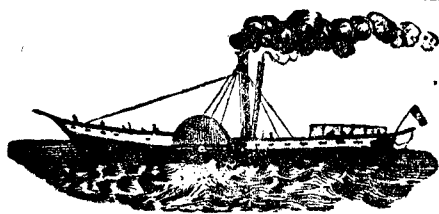
S'adresser audit domaine, ou rue Basseville, 3, à M. Patot qui en est le régisseur. (848)

AVIS.

UNE MAISON faisant le commerce de la soierie désirerait UN COMMANDITAIRE ou BIEN UN ASSOCIÉ qui connaîtrait la fabrication et qui pourrait disposer de 30 ou 40,000 f. On donnera tous les renseignements convenables. S'adresser à M. Taulier, rue Bât-d'Argent, n. 5. (855)

AVIS

ON DEMANDE DE SUITE UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques fonds pour être employée comme CAISSIER ou TENEUR DE LIVRES dans une maison de commerce de Lyon. Les appointements seront de 2,000 fr. par an. S'adresser, de huit heures du matin à midi, à M. Pléney, arbitre de commerce, petite rue Pizay, 4, au 1^{er}. (845)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsement et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

AVIS.

UNE FEMME de 50 ans, blonde, bien camardé, ayant une plaie au front du côté gauche et une au menton, portant une robe fond blanc à bouquets rouges, a disparu, le 1^{er} juillet, de chez son père, qui habite la commune de Chaponay (Isère). Les personnes qui pourraient en donner des nouvelles peuvent s'adresser chez M. Crépieux, rue Petit-Soulier, 12, à Lyon. (852)

AVIS.

Par décision du comité des syndics en date du 1^{er} de ce mois, les actionnaires de la Compagnie des Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 26 juillet courant, à dix heures du matin, au bureau de la Compagnie, à Lyon, rue Sainte-Hélène, n. 4, à l'effet de délibérer sur la proposition d'un projet de modification des statuts de la Société. (849)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,
Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques,
Flueurs blanches, etc.

DÉPOT GÉNÉRAL : chez M. ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX ET C^e sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7672)

Changement de Domicile.

M. REBIGIANI, professeur de langue italienne, demeure maintenant quai de l'Archevêché, n. 28. (7422)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e GALLAY, notaire, qui était port Saint-Clair, n. 25, est actuellement rue Lafont, n. 5, et rue Puits-Gaillot, n. 4, à côté de la maison Oriol. (5012)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie. (7384)

A vendre.

QUINZE BEAUX CHIENS de race vendéenne, chassant bien le lièvre et surtout le loup. S'adresser au concierge de la maison rue du Plat, n. 10. (817)

A vendre.

UN BRISKA très-léger pour le voyage. S'adresser à M. Colomb, place de la Charité, 16, à Lyon. (850)

AVIS.

On trouve tous les soirs

AU CAFÉ RODET,

En dehors des postes de Saint-Clair, 12,
de bonnes glaces à 40 centimes. (5595)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et flueurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Outre les écoulements blennorrhagiques et les flueurs blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années d'expériences, plus de dix mille guérisons opérées la plupart sur des malades déclarés incurables, garantissent l'efficacité du traitement.

S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

ANTI-GLAIREUX

DE MOITIER, PHARMACIEN A PARIS.

C'est le seul Elixir agréable au goût ; pris à petite dose, il détruit les constipations, les vents, les pituites et les glaires. Se trouve à Lyon, chez M. LAMNET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, avec l'Elixir purgatif, remède agréable à prendre et purgeant sans coliques. CHAQUE FLACON DOIT ÊTRE DÉLIVRÉ AVEC UN PROSPECTUS. (7980 — 6019)

COURRIER DU COMMERCE.

DILIGENCE EN POSTE

DE GRENOBLE A LYON, PAR VIENNE ET VOIRON,

EN TREIZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours de GRENOBLE à sept heures du soir, de LYON à six heures.

BUREAUX.

A LYON, quai Bon-Rencontre, n. 62 bis, chez Ferrouillat, Martinais et Coquet frères ;
A GRENOBLE, place Grenette, chez Coquet frères, Ferrouillat et Martinais ;
A VIENNE, près la Table-Ronde, chez Tachet ;
A VOIRON, sur la place, chez Tournachon.

CORRESPONDANCE.

Clermont-Ferrand, Paris et le Nord.
Gap et les Alpes, le Bourg-d'Oisans, les bains d'Uriage, d'Allevard et de La Motte.
Annouay, Saint-Etienne par le chemin de fer, le Midi par le Rhône.
La Grande-Chartreuse. (5595)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mon-de-Veau aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration, détruit l'irritation.

Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. (7709)